

# QUESTIONNAIRE AUX LISTES ÉLECTORALES COMMUNALES DE BRAINE-LE-COMTE

**À l’approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacune des listes qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques, alliant aménagement du territoire, logement, préservation des terres agricoles, de la biodiversité et démocratie citoyenne. Merci d’avance pour votre temps, nous diffuserons de notre côté les différentes réponses qui nous ont été apportées aux citoyen·ne·s de la commune.**

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable. Vous aurez ensuite un espace limité pour expliquer votre position. Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme “sans avis”.

## I. PLAN DE SECTEUR ET SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

Votre liste est-elle favorable à

*1) Revoir votre Schéma de Développement Communal de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l’artificialisation, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?*

1      2      **3**

La révision du Schéma de Développement Communal sera en effet dans les premières missions de l’échevin de l’urbanisme. Les forêts, espaces verts seront davantage préservés et la notion de centralité sera intégrée.

*2) Adopter un moratoire en refusant toute demande de permis impliquant l’artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d’espaces verts, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?*

1      **2**      3

Le moratoire est une promesse irréalisable car en l’espèce, on ne peut pas tout empêcher. La Ville ne décide pas seule et si le projet respecte les normes en vigueur, on ne peut s’y opposer. Il est préférable de travailler avec le promoteur pour adapter son projet en accord avec notre volonté de préserver les espaces verts existants. Car soyons clairs, il n’est pas question d’altérer les espaces verts et les forêts existants ! Leur préservation est pour nous une priorité.

3) *Exproprier pour cause d'utilité publique (intérêt paysager et liaison écologique) la parcelle de terrain appartenant à la société Sotraba située sur le lieu dit « Fosse Albecq ».*

1     2     3

Budgétairement parlant, exproprier est quasiment impossible eu égard au coût et aux procédures nécessaires. L'envie y est mais la capacité de le faire est loin d'être acquise. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas construire sur l'autre partie du terrain et coconstruit un projet de maillage vert et bleu.

## II.

### LOGEMENT ACCESSIBLE ET RÉHABILITATION DES ESPACES DÉJÀ ARTIFICIALISÉS

Votre liste est-elle favorable à

1) *Mettre en place diverses mesures et actions afin de lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (Taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales...)?*

1     2     3

Nous sommes 100% pour ! C'est tout à fait logique. Nous menons des actions en ce sens depuis plusieurs années et des partenariats sont mis en place avec l'Agence Immobilière Sociale afin d'occuper un maximum ces logements.

2) *Atteindre rapidement le taux de 10 % de logements publics fixé par le « Code wallon de l'habitat durable », en imposant notamment un seuil minimum de logements sociaux à tout projet d'urbanisme d'habitats multiples.*

1     2     3

Nous y travaillons et nous y sommes absolument favorables. La nouvelle réforme du CoDT pourra d'ailleurs nous y aider. Cela étant, si l'objectif est de ralentir l'urbanisation, le taux de 10% sera difficile à atteindre, ce pourquoi nous travaillons beaucoup avec Haute Senne Logement et l'Agence Immobilière Sociale.

3) *Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?*

1     2     3

Nous avons mis en place un guichet de l'énergie et un conseiller en énergie. Cependant, les aides financières doivent provenir de la Région et pas de la Ville. Par contre, la division de logements et la réhabilitation des bâtiments doivent et seront encouragées.

5) *Aménager, grâce aux subsides de la Région wallonne, une aire d'accueil permanente et adaptée aux besoins des Gens du voyage.*

1 2 3

Nous n'avons pas d'espace communal disponible. Nous avons bien mis en place une charte prévoyant que la Ville doit accepter un nombre défini de gens du voyage pour autant que la Ville soit prévenue dans un certain délai. Il est nécessaire que le Gouvernement wallon se saisisse de cette question.

### III. TERRES AGRICOLES

Votre liste est-elle favorable à

1) *Réaliser une grande analyse sur le recensement et l'affectation réelle des terres agricoles qui inclurait toutes les terres agricoles (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), l'affectation réelle des terres agricoles (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.), une analyse détaillée des terres agricoles non-utilisées pour l'agriculture (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de Noël, horticulture, agrivoltaïsme, etc.) ?*

1 2 3

Nous n'y sommes pas opposés mais il faut que cela ait un intérêt certain. Cela étant cette analyse pourrait être intégrée au SDC. Nous sommes fiers de nos agriculteurs et nous avons toujours encouragé le circuit court. Dès lors, si cela va aussi dans le sens des agriculteurs, ce point pourrait être étudié.

2) *Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan-ne-s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?*

1 2 3

La Ville dispose de 5 hectares. Nous sommes ouverts à tout projet durable sur ce terrain.

3) *S'engager à garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture soient garanties que leur fonction première, reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?*

1 2 3

Une participation citoyenne pourrait être envisagée pour ces 5 hectares.

### 4. BIODIVERSITÉ ET ESPACES VERTS

Votre liste est-elle favorable à

1) *Mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité (plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public...)?*

1 2 3

C'est d'ailleurs ce que nous avons fait sous cette législature en déminéralisant le parking du cimetière ou en agrandissant le site des étangs Martel via un processus de participation citoyenne.

2) *Garantir l'accès aux espaces verts publics pour tou-te-s, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts au cœur et à la périphérie des villages ?*

1      2      **3**

Nous avons déjà bien œuvré en ce sens pour ce qui est de Braine-le-Comte pendant cette législature. Nous souhaitons dès lors nous focaliser sur les espaces verts des villages.

3) *Mener une politique active de dé-sartificialiation et de dé-perméabilisation des sols (cours d'écoles, aires de stationnement...) afin de lutter contre les inondations et les îlots de chaleurs.*

1      2      **3**

Nous ne manquons pas de solliciter une dé-sartificialiation et une dé-perméabilisation des sols lorsque cela s'avère possible et lorsque le fonctionnaire délégué de l'urbanisme l'accepte.

## 5.

### DÉMOCRATIE / ACCÈS À L'INFORMATION

Votre liste est-elle favorable à

1) *Élargir l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier (via le Braine Notre Ville notamment) ?*

1      2      **3**

Cela devra se faire en accord avec les normes en vigueur dont le CoDT.

2) *Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créeer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?*

1      2      **3**

Il faut garder à l'esprit que l'objectif est de limiter les grands projets. Il n'y a une imposition légale de consultation uniquement pour les projets qui dépassent 2 hectares. Il n'est pas exclu de prévoir une consultation populaire ou un autre procédé participatif pour des projets de moindre ampleur. Nous avons d'ailleurs organisé plusieurs enquêtes citoyennes sous cette mandature : Étangs Martel, Albecq, parc du cimetière, ...

3) *Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen-ne-s de la commune à chaque étape de la procédure ?*

1      2      **3**

Il est évident que la population sera largement sondée.